

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
11	11	11

Séance du 18 janvier 2010
L'an deux mille dix
Le dix-huit janvier à 20 heures

Date de la convocation : 12/01/2010

Le conseil municipal de la commune de Saint-Victor & Melvieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FRAYSSINHES, Maire.

Présents : Mmes DELIGNY Sylvie, FERNANDEZ Christiane, JOLY Carole, et MERANDON Danièle, MM. ARNAL Guy, CAZES Bernard, ESPITALIER Michel, GALZIN Jacques, LAFON Jean-Luc, et LAMIC Michel.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DELIGNY

Objet de la délibération : Projet d'implantation d'un parc solaire photovoltaïque aux Ayres
Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire,

- fait part au Conseil Municipal du descriptif du projet « AYRES SOLAIRE », qui consiste à l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque sur un terrain composé de plusieurs parcelles, situé au lieu dit « AYRES » commune de St-Victor et Melvieu,
- rappelle qu'un projet de construction d'un poste de transformateur d'électricité porté par RTE, est en cours d'instruction, et que l'emplacement prévu pour son implantation se trouve à proximité du terrain choisi pour ce projet de la centrale solaire,
- précise que les habitants du hameau d'Ayres, si c'est deux projets se réalisaient, subiraient une nuisance visuelle importante et non envisageable,
- informe aussi que les projets de production d'énergies renouvelables sont l'avenir de notre planète et doivent être soutenus.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, afin de ne pas compromettre le projet du poste de transformateur d'électricité, émet à l'unanimité un avis défavorable au projet d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque située à Ayres.

C'est ici la prose en option

Fait et délibéré à les jour, mois et an sus-dits,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme :

ACCUSÉ de réception

Page 1 of 1

Accusé de réception

Daniel FRAYSSINHES, Maire.

Objet de l'acte :	DELIB.PROJET PARC SOLAIRE 18-01-2010
Date de création de l'acte :	2010-01-18
Date de réception de l'accusé de réception :	2010-02-11
Numéro de l'acte :	20100118_07
Identifiant unique de l'acte :	012-211202510-20100118-20100118_07-DE
Nature de l'acte :	Délibération
Matières de l'acte :	2.2.9 Urbanisme Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols Autres
Date de la version de la classification :	2007-01-12
Dernière date de modification de la classification en sous-matière de la préfecture :	2007-01-12
Noms des fichiers :	012-211202510-20100118-20100118_07-DE-1-1_1.pdf



Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
11	10	11

Date de la convocation : 07/04/2010

Séance du 13 avril 2010
L'an deux mille dix
Le treize avril à 20 heures

Le conseil municipal de la commune de Saint-Victor & Melvieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FRAYSSINHES, Maire.

Présents : Mmes DELIGNY Sylvie, JOLY Carole, et MERANDON Danièle, MM. ARNAL Guy, CAZES Bernard, ESPITALIER Michel, GALZIN Jacques, LAFON Jean-Luc, et LAMIC Michel.

Absente : Mme FERNANDEZ Christiane, ayant donné procuration.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DELIGNY

Objet de la délibération : **Projet d'implantation d'un parc solaire photovoltaïque aux Ayres**
Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire,

- rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 janvier 2010 concernant le projet « AYRES SOLAIRE », qui consiste à l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque sur un terrain composé de plusieurs parcelles, situé au lieu dit « AYRES » commune de St-Victor et Melvieu,
- demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, émet à l'unanimité, un avis défavorable au projet d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque située à Ayres.

Cette délibération annule et remplace la précédente en date du 18 janvier 2010, transmise en sous-préfecture le 11 février 2010

Fait et délibéré à les jour, mois et an sus-dits,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme :

Daniel FRAYSSINHES, Maire.



C'est plus triste sans les ajouts. On ne parle plus d'avenir de la planète ni de ne pas compromettre ce super projet pour l'avenir des habitants. C'est quand même mieux les délibérations avec un peu de prose !

